

La transition des services aux jeunes vers les services aux adultes est un processus qui nécessite une planification. Lorsque votre enfant aura 18 ans, les services pour enfants prendront fin et de nouveaux services pour adultes pourront commencer. Une transition réussie doit commencer le plus tôt possible et préparer votre enfant à l'âge adulte. Le calendrier suivant montre les périodes de transition importantes.

Entrée à l'école secondaire

- a. Demandez une évaluation psychologique comprenant des scores de fonctions cognitives et adaptatives auprès des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI).
- b. Mettez à jour votre plan de transition et votre plan d'éducation individuel (PEI) avec votre équipe scolaire.

16 ans

- a. Contactez SOPDI pour une brève prise en charge.
- b. Envoyez les renseignements demandés à votre SOPDI, y compris votre évaluation psychologique.
- c. Votre SOPDI vous enverra une lettre pour confirmer si vous avez droit aux services pour adultes à 18 ans.
- d. Renseignez-vous sur les programmes de jour et/ou les options postsecondaires avec l'équipe de votre école.

17,5 ans

- a. Remplissez votre demande au titre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) (distinct du SOPDI).
- b. Assistez à votre entretien d'admissibilité au POSPH. Votre médecin devra remplir un dossier d'éligibilité si vous n'avez pas votre lettre de l'ODSP qui confirme que vous êtes éligible pour recevoir des services pour adultes à 18 ans.

18 ans

- a. Si vous êtes éligible, votre POSPH mensuel commencera.

18 ans et plus

Si votre demande a été lancée :

- a. Un rendez-vous sera fixé avec un évaluateur du SOPDI pour compléter le dossier de demande de services.
- b. Votre évaluateur SOPDI vous enverra un Rapport d'évaluation sommaire .

18-21 ans

- a. Diplôme de fin d'études secondaires entre 18 ans et l'année de vos 21 ans.
- b. Informez votre SOPDI et votre POSPH de la date d'obtention de votre diplôme 6 mois avant.

Mettez à jour vos données

Il est important de tenir votre SOPDI régional au courant de tout changement dans votre situation. Par exemple, appelez-nous si vous prévoyez déménager ou changer votre numéro de téléphone. Cela nous aide à nous assurer que nous avons vos coordonnées actuelles et à confirmer que vous souhaitez rester dans le registre des services.

Besoin de plus amples renseignements?

Pour en savoir plus, communiquez avec Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) en composant le 2-1-1 ou visitez sopdi.ca pour trouver le SOPDI de votre région.

RESTEZ BRANCHÉS
sopdi.



Mai 2020

 **SOPDI**
Services de l'Ontario pour les personnes
ayant une déficience intellectuelle